



Publié le 22/04/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 20 AVRIL 2021

**OJ N° 012 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.  
Secteur 4 (Pays de Bidache - Pays de Hasparren). Mise en séparatif du réseau de collecte  
des eaux usées secteurs Mattin et Aguerria au bourg d'Hélette. Sollicitation d'un  
accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.**

Date de la convocation : 14 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

#### PRESENTS POUR L'OJ N°012 :

ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALZURI Emmanuel, AROSTEGUY Maider, BARANTHOL Jean-Marc, BERTHET André, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, CARRIQUE Renée, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOILLERES Edouard, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IDIART Dominique, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOYEN Jean-François, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian, NADAUD Anne-Marie, NARBAÏS-JAUREGUY Eric, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, SANSBERRO Thierry, SERVAIS Florence.

#### ABSENTS OU EXCUSES POUR L'OJ N°012 :

ARAMENDI Philippe, BACH Fabrice-Sébastien, BOUR Alexandra, CASCINO Maud, KAYSER Mathieu, OÇAFRAIN Gilbert, UGALDE Yves.

#### PROCURATIONS POUR L'OJ N°012 :

CARRERE Bruno (pouvoir à ETXELEKU Peio), DARRICARRERE Raymond (pouvoir à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie), DURAND-PURVIS Anne-Cécile (pouvoir à AROSTEGUY Maider), SAMANOS Laurence (pouvoir à SANSBERRO Thierry).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : Vote électronique

**OJ N° 012 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.  
Secteur 4 (Pays de Bidache - Pays de Hasparren). Mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées secteurs Mattin et Aguerria au bourg d'Hélette. Sollicitation d'un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.**

Rapporteur : Madame Maider AROSTEGUY

Mes chers collègues,

L'Agence de l'Eau Adour Garonne participe au financement de projets de maîtres d'ouvrage publics et privés dans le cadre d'un programme d'intervention définissant les domaines et les conditions d'aide.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, cette démarche s'inscrit dans le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau qui couvre la période 2019-2024 et qui répond aux priorités suivantes :

- Reconquête du bon état de masses d'eau en réduisant toutes les pollutions ;
- Préservation-restauration des milieux aquatiques et protection de la biodiversité ;
- Garantie d'alimentation en eau et de protection des ressources.

Le schéma directeur d'assainissement réalisé sur la commune d'Hélette a mis en évidence des dysfonctionnements majeurs sur le réseau de collecte unitaire présent sur le bourg :

- par temps sec, les passages caméra ont montré des points d'exfiltration sur le réseau ;
- par temps de pluie, une surcharge hydraulique au niveau de la station d'épuration à cause des eaux claires parasites.

Une première tranche de travaux a été lancée par la commune en 2016. Il s'agit aujourd'hui de terminer la mise en séparatif du réseau de collecte de la commune par la création d'un réseau de collecte séparatif des eaux usées et des eaux pluviales des secteurs « Mattin » et « Aguerria ».

Un programme de mise en conformité des branchements des particuliers sur les zones concernées sera également mené. Cette opération groupée permettra aux particuliers de bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'Eau Adour Garonne peut financer à un taux maximum de 30 % les dépenses correspondant à la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées par mise en séparatif. La réhabilitation concerne la canalisation principale (eaux usées exclusivement) et la partie publique des branchements particuliers concernés. L'Agence de l'Eau Adour Garonne peut également financer à un taux maximum de 50 % une opération groupée de réhabilitation des branchements particuliers (partie privative).

C'est pourquoi, il est proposé de solliciter un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées sur les secteurs « Mattin » et « Aguerria » du bourg d'Hélette et pour le programme de mise en séparatif des particuliers.

Le Conseil permanent est invité à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur des taux mentionnés, et à signer tout acte s'y rapportant.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le



ID : 064-200067106-20210420-CP\_20210420\_012-DE

Pour : 63 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votants : 3 (BURRE-CASSOU Marie-Pierre, FONTAINE Arnaud, IHIDOY Sébastien)

Fait et délibéré en séance les jours,  
mois et an que dessus et le présent  
extrait certifié conforme au registre.

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitza  
15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedença  
15 Avenguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72